

la Chambre et ailleurs, outre l'apport notable de l'honorable chef de l'opposition dans ma propre circonscription. Je dois dire que nous sommes toujours honorés de recevoir des visiteurs de marque. Je suis sûr qu'en venant nous voir mon honorable ami n'avait pas d'autre motif que de faire une visite de courtoisie.

Nous traitons d'un principe important de politique nationale. Indubitablement, l'ensemble des Canadiens estiment que cette politique est saine et aidera considérablement à l'expansion future du Canada. Or, comme c'est le cas dans maints domaines importants de notre vie, la politique et les objectifs sont des choses primordiales.

Je voudrais parler quelques instants d'un groupe grandement touché par la politique en cause dans cette mesure, c'est-à-dire la fonction publique. Tout d'abord, comme le savent tous les députés, les fonctionnaires du Canada se trouvent dans une situation spéciale par rapport à cette mesure et certes par rapport à toute politique générale formulée par les divers gouvernements du pays. La nature même de leur occupation leur rend difficile, sinon impossible, de commenter publiquement, à titre personnel, les politiques de ce genre, puisqu'elles peuvent avoir des répercussions sur leur emploi.

Ceci dit, j'aimerais aussi signaler que nous, membres du Parlement, avons des obligations spéciales vis-à-vis des membres de la fonction publique qui, au sens propre du terme, sont nos employés. Ils attendent avec raison non seulement que le gouvernement, mais aussi les parlementaires, les protègent. Il est juste de dire en effet—on pourrait même dire qu'il est parfaitement évident—que la fonction publique du Canada est l'une des grandes forces unificatrices de la nation. Il y a bien des personnes ici, dans cette Chambre et certainement aussi dans cette ville, qui, comme moi-même, sont d'abord venues à Ottawa depuis des régions éloignées du Canada pour travailler comme fonctionnaires. La fonction publique a contribué immensément à réaliser l'unité nationale à cause de sa composition; elle représente toutes les régions et tous les gouvernements locaux du Canada. Il faut, certes, espérer que l'adoption de ce bill contribuera à la renforcer à l'avenir, du fait que ceux dont la langue maternelle est le français seront encore mieux accueillis dans la fonction publique et, par conséquent, en mesure d'apporter davantage à la vie de la nation.

Quand, au nom du gouvernement, la politique du bilinguisme a été pour la première fois exposée par le très hon. L. B. Pearson, en avril 1966, elle a, je pense, été généralement bien accueillie dans la fonction publique. Ce jugement a été confirmé par les contacts fréquents que j'ai eus avec les fonctionnaires depuis lors et plus particulièrement depuis mon élection.

La question du bilinguisme présente de nombreux aspects, de même que celle de l'usage des deux langues officielles. Il y a eu déjà de nombreux commentaires à ce sujet dans les débats précédents. Je n'ai pas l'intention de rouvrir la discussion. Comme je représente un bon nombre de fonctionnaires qui sont ou sont susceptibles d'être touchés par cette politique, je sens que je dois attirer l'attention de la Chambre sur l'accueil généralement favorable qu'ils réservent à cette politique ainsi qu'aux inquiétudes qu'elle suscite chez eux.

M. Pearson, en annonçant cette politique le 6 avril 1966, a énuméré certains principes visant son application au sein de la fonction publique. Deux d'entre eux ont toujours été jugés par la fonction publique, à Ottawa, en tous cas, comme étant d'une importance particulière. Comme en témoigne l'alinéa e) de son exposé, qu'on peut trouver à la page 3916 du hansard du 6 avril 1966, M. Pearson a dit:

S'inspirant des mêmes considérations d'équité, les mesures destinées à favoriser le bilinguisme ne doivent en aucune façon porter préjudice à la carrière des fonctionnaires qui ne sont pas bilingues et qui ont consacré plusieurs années de leur vie au service de leur pays.

Je vous lirai aussi l'alinéa f):

Le gouvernement consultera de temps en temps les associations de fonctionnaires au sujet de sa politique sur le bilinguisme, afin de connaître leur point de vue et de leur fournir toutes les garanties raisonnables, et enrayer tous les malentendus possibles relativement aux mesures qui seraient proposées.

• (2.20 p.m.)

Dans bien des milieux de la fonction publique, ces déclarations sont connues sous le nom de «promesse Pearson». En raison du poste très important que M. Pearson a occupé et de sa longue expérience de fonctionnaire, la fonction publique a accordé beaucoup de valeur à ces deux points de sa déclaration. Si l'accroissement du bilinguisme au sein de la fonction publique a rencontré si peu d'obstacles et a été si bien accepté, c'est notamment parce que la fonction publique croit non seu-